

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.
Séance du conseil municipal du 04 décembre 2018

Convocation du 23/11/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 06/12/2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, Loïc LAFOURCADE.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD.

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-56

Budget – Virement de crédit par l'ordonnateur

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de La Breille-Les-Pins,

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédit a été effectué comme suit :

DM N°2 : diminution de crédit d'un montant de 1 313,00 € au compte dépenses d'investissement D 020- dépenses imprévues.

Pour augmenter le crédit d'un montant 1 313,00 € au compte dépenses d'investissement D 10226- Taxe d'aménagement

Le conseil municipal de la commune de La Breille-Les-Pins en sa séance publique du 04 décembre 2018, au cours de laquelle le Maire a fait l'objet d'une communication de la DM n°2 ont été entendus.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 06/12/2018
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 06/12/2018
Et de la publication 06/12/2018

